

Nantes, le 19 décembre 2019

## Budget Primitif 2020

# Rénovation énergétique des bâtiments : la Région accompagne les territoires au service des Ligériens

**La rénovation énergétique des bâtiments est un levier d'action efficace qui permet d'apporter une réponse à l'enjeu environnemental ainsi que de réaliser des économies de facture d'énergie pour les particuliers qui effectuent ces travaux. Pour accompagner cette démarche, la Région mobilise en 2020 près de 13 M€ au titre des actions en faveur du logement et de l'efficacité énergétique.**

Parmi ces actions, la Région poursuit son soutien aux projets de réhabilitation énergétique des logements des particuliers par **l'Aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP)** qui vient en complément des aides de l'Etat et peut être mobilisée en faveur des ménages les plus modestes. Elle poursuit également son soutien au logement jeunes, à la réhabilitation des bâtiments publics et logements locatifs communaux.

En 2020, le **Programme régional d'efficacité énergétique (PREE)**, élaboré par la Région en concertation avec tous les acteurs du bâtiment et du logement, entrera dans sa mise en œuvre concrète pour renforcer les modalités d'accompagnement de la rénovation énergétique chez les particuliers, les bâtiments publics et le petit tertiaire. Avec ce programme, la Région se positionne comme chef de file et entend **lancer une dynamique avec les territoires, intervenir plus massivement sur le logement et garantir l'équité territoriale**. Cet engagement se traduit en 2020 par :

- **la création de la société d'économie mixte (SEM) Croissance Verte** qui proposera une expertise et des services à destination des particuliers et des territoires : accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation thermique et soutien aux collectivités locales dans la mise en place de leur plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE). La Région participe au capital de cette structure à hauteur de 5 M€.
- **un soutien financier aux collectivités locales pour la mise en place de leur plateforme territoriale de la rénovation énergétique** via :
  - o le dispositif SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique) mis en place récemment par l'Etat, pour lequel la Région sera interlocuteur unique ;
  - o un soutien financier, complémentaire au dispositif SARE, à hauteur de 25% minimum du montant éligible au SARE – **1,5M€ budgétés en 2020**.
- **un soutien au projet de massification de la rénovation de logements sociaux « EnergieSprong », à hauteur de 2 M€ pour la rénovation d'une première tranche de 2 500 logements sociaux**. Les Pays de la Loire sont la 1<sup>ère</sup> Région de France à adhérer à ce projet.

**CONTACT PRESSE : Sophie Ferger** : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97